



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

n°2022 – 058

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

**Membres en exercice : 19**

**Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN**

**Présents : 14** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Absents : 5** Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

**Procurations : 2** *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*  
*Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE*

**Délibération n°2022 – 058 :**

**Objet : Plan de financement provisoire des chaufferies-bois – volet 2 : chaufferie du jardin de la cure**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans un projet de transition énergétique visant à remplacer le mode de chauffage de plusieurs bâtiments communaux, actuellement fioul, à une solution bois renouvelable. La réflexion a poussé la municipalité à modifier le projet d'une chaufferie globale à des chaufferies moins puissantes, mais réparties entre bâtiments proches de manière à éviter au maximum les déperditions du réseau de chaleur. Ainsi, deux chaufferies seraient implantées sur le territoire de la commune : la première à destination de la Maison des Associations, de l'école maternelle et du futur bâtiment périscolaire, la seconde à destination de la Mairie, l'école primaire et l'ancien presbytère (dénommé « la cure »).

Monsieur le Maire rappelle brièvement le contenu de l'étude réalisée par le bureau Gallet, présentée lors de sessions précédentes, celle-ci ayant permis de faire le choix d'une chaufferie bois déchiqueté (à plaquettes) et de définir l'emplacement de la première chaufferie dans le jardin de « la cure ».

Puis, Monsieur le Maire propose de s'engager à réaliser et financer ces travaux, dont l'estimation s'élève à 452 964.00 € auxquels s'ajoutent l'ingénierie relative aux travaux (maîtrise d'ouvrage, études) pour un montant estimé à 74 215.68 €, soit un total de coût du projet égal à : **527 179.68 € HT ou 632 615.62 € TTC**.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce sur le plan de financement ci-annexé, résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	130 567.54 €
Primes CEE (Certificats d'Economie d'Energie)	+	7 000.00 €
Subvention ADEME (HT x 70 % sur aide à la conception)	+	18 525.29 €
Subvention SYDED	+	11 410.00 €
Subvention Région (EFFILOGIS)	+	151 322.14 €
Subvention Etat (DSIL HT x 30 %)	+	148 354.70 €
Subvention C@P25 (volet « vie locale »)	+	60 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>=</b>	<b>527 179.68 €</b>

*Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :*

Fonds libres (part communale de TVA)	+	18 957.38 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	86 874.55 €
<b>TOTAL TVA</b>	<b>=</b>	<b>105 435.94 €</b>

**Coût net des travaux pour la collectivité : Fonds libres = 149 524.92 €**

Les crédits suffisants seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 pour assurer le financement du projet.

Le Maire précise que ce plan de financement est provisoire. Il évoluera si d'autres financeurs s'ajoutent selon l'évolution du projet ou que les financeurs n'attribuent qu'une portion de la participation sollicitée.

L'exposé étant entendu, l'Assemblée décide :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux relatifs à la chaufferie-bois du jardin de la cure,
- de valider le plan de financement provisoire ci-annexé et de solliciter la participation des co-financeurs,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

En outre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention. Il s'engage à ne démarrer qu'une fois les financeurs auront donné leur accord et, une fois la subvention attribuée, à réaliser les travaux dans les délais prescrits par les financeurs à compter de la date de notification de la décision.

**Suffrages exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre :**

**Abstention :**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022\_058-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE.



La secrétaire de séance,  
Nadège MOUGIN.



Mairie de Damprichard - Annexe à la délibération n° 2022-058  
 Plan de financement prévisionnel - "Chaufferies-bois" volet 2 : chaufferie du jardin de la cure  
 Création d'une chaufferie bois dédoublée avec réseau de chaleur

Détail des investissements par poste de dépense			Répartition des aides par catégorie de dépenses et par financeurs										
Travaux	Montants HT (base = étude BET Gallet)	ADEME	Région FEDER	Département C@P25	Etat DSIL	SYDED	AUTRES FINANCEURS	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	Primes CEE				
CHAUFFERIE BOIS & RESEAUX	aménagement chaufferie	113 500.00 €	136 605 € Selon AAPC de la région BFC	60 000 € Volet B - 30% sur assiette max 200k€ (plafonné à 60k€)	122 490 € 30% de l'investissement	7 545 € 25% de l'invest. (plafonné à 45k€ puiss. chaudière > à 100kW)		326 640 €	5 000 €				
	production de chaleur (chaudière, silo, réseau prim.)	215 500.00 €											
	réseau enterré logements	45 100.00 €											
	sous-stations et réseaux secondaire	34 200.00 €											
	<b>Sous-total</b>	<b>408 300.00 €</b>											
ADAPTATION ECOLE PRIMAIRE	12 000.00 €	3 600 € 30% de l'invest.	3 600 € 30%	3 600 €			3 600 €	2 000 €					
Imprévus	32 664.00 €												
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>452 964.00 €</b>	0%	30%	13%	28%	2%	0%	73%	2%				
INGENIERIE et ETUDES	MAITRISE D'ŒUVRE (12%) - estimation	54 355.68 €	14 717 € Selon AAPC de la région BFC	Volet B - 30% sur assiette max 200k€ (plafonné à 60k€)	22 265 € 30% de l'investissement	3 865 € 25% de l'invest. (plafonné à 45k€ puiss. chaudière > à 100kW)		59 372 €					
	AMO SYDED	4 860.00 €											
	SPS	2 500.00 €											
	BUREAU DE CONTRÔLE	4 000.00 €											
	DIAGNOSTIC AMIANTE + PLOMB	1 500.00 €											
	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	2 500.00 €											
	ETUDE DE SOL	3 500.00 €											
FRAIS DIVERS (consultation....)	1 000.00 €												
<b>TOTAL INGENIERIE &amp; ETUDES</b>	<b>74 215.68 €</b>	25%	20%	0%	30%	5%	0%	80.0%	- €				
<b>TOTAL PROJET (ingénierie + travaux)</b>	<b>527 179.68 €</b>	<b>18 525.29 €</b> 4%	<b>14 717.14 €</b> 2.8%	<b>60 000.00 €</b> 11.1%	<b>22 264.70 €</b> 2.8%	<b>3 865.00 €</b> 0.7%	<b>- €</b>	<b>59 372.14 €</b> 4.5%	<b>- €</b>				
<b>Récapitulatif du Plan de financement Provisoire</b>		<b>TOTAL HT</b>		<b>Département C@P25</b>		<b>Etat DSIL</b>		<b>AUTRES FINANCEURS</b>		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>Primes CEE</b>	
		389 612.14 €		73.90%		148 354.70 €		0%		389 612.14 €		7 000.00 €	
		7 000.00 €		1.33%								16.404%	
		130 567.54 €		24.77%								3.596%	
		<b>527 179.68 €</b>										<b>105 435.94 €</b>	
		<b>TOTAL HT</b>		<b>Taux de PEC</b>		<b>Part TVA</b>		<b>TOTAL</b>		<b>Taux de PEC</b>		<b>Taux de PEC</b>	
		Subventions		389 612.14 €		FCTVA		86 478.55 €		16.404%		100%	
		Primes CEE		7 000.00 €		Fonds libres TVA		18 957.38 €		3.596%		76%	
		Fonds libres HT		130 567.54 €		TOTAL TVA		105 435.94 €		7 000.00 €		24%	
		<b>TOTAL HT</b>		<b>527 179.68 €</b>				<b>105 435.94 €</b>		<b>7 000.00 €</b>		<b>24%</b>	
				<b>COUT TOTAL TTC PROJET</b>				<b>86 478.55 €</b>		<b>7 000.00 €</b>		<b>100%</b>	
				<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>18 957.38 €</b>		<b>3 596 €</b>		<b>76%</b>	
				<b>COUT NET DU PROJET</b>				<b>105 435.94 €</b>		<b>7 000.00 €</b>		<b>24%</b>	

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
 Reçu en préfecture le 12/12/2022  
 Publié le 12/12/2022  
 ID : 025-212501936-20221208-2022\_058-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_058-DE